



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation

11 février 2020

Date d'affichage

18 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 25

Procurations : 1

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE,

Absents : Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX

N° 015/ 2020

Secrétaire de séance : Martine Souquet

OBJET DE DELIBERATION : Engagement de dépenses d'investissement avant inscription au budget primitif 2020

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (crédits votés au BP 2019 : 4 218 953 € X 25 % = 1 054 738 €)

L'autorisation doit cependant préciser le montant et l'affectation des crédits. Lesdits crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, conformément au texte ci-dessus, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

- 020-20422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	1 000 €
- 824-2315-948	Quartier Lentajou	60 000 €
- 411-2313-746	Installations sportives	200 000 €

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées plus haut,

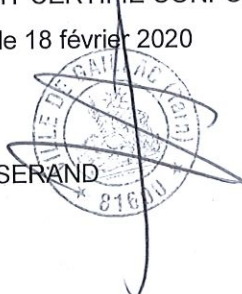
DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200218-015-2020-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020